

N°2

TRAIT D'UNION

MAGAZINE DE LA VILLE DE LANGRES ET DU GRAND LANGRES

HIVER 2016

LA CITADELLE TERRE DE PROJETS



Editos	3
Mutualisation	4
Social : la création d'un CIAS	11
Temps fort : la Course des remparts	6-7
Zoom : La Citadelle change d'ère	8-9
En bref : un ENT pour les écoles langroises	10
En bref : les NAP à plein régime	11
Compétences : une police intercommunale	12
Aqualangres : le programme 2016	13
Culture : l'actualité des musées Andilly, site remarquable	14
Jumelages : une année riche en rencontres	15

ÉDITOS

Nous nous unissons pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous nous efforcerons de mettre en œuvre les actions qui permettront à notre beau territoire de vous apporter les services et les équipements dont vous avez besoin !

*Marie-José Ruel, Présidente de la communauté de communes du Grand Langres
Sophie Delong, Maire de Langres*

Chers Grands Langrois, la Communauté de communes du Grand Langres a vu ses compétences s'élargir aux ordures ménagères et à l'urbanisme. Elle se développe vite. Les compétences qui lui viennent de l'Etat ou de ses 35 communes membres la poussent à se réorganiser. L'arrivée en début d'année 2015 d'une nouvelle Directrice générale des services, mutualisée avec Langres, a marqué le début de ce changement, avec un rapprochement marqué des services de la ville de Langres et de ceux du Grand Langres pour plus d'efficacité. Ce mouvement rendu nécessaire, quelle que soit la collectivité, par le contexte financier national, s'amplifiera en 2016 et concernera aussi les autres communes que la ville centre.



Pour vous, chers concitoyens, 2016 sera indéniablement celle du déploiement des services à la population.

Un Centre intercommunal d'action sociale, appelé CIAS aussi, vient d'être créé. Je tiens à ce que cet outil soit au service de chaque habitant qui est dans le besoin et qui réside sur notre territoire. De plus en plus, la détresse sociale n'est plus seulement un phénomène urbain. Le vieillissement démographique notamment accentue la paupérisation d'une tranche de la population.

Autre service à la population instauré depuis le 1^{er} janvier 2015 : une police intercommunale. Elle permet de donner aux maires des communes qui le souhaitent les moyens de faire respecter les mesures qu'ils édictent ou de faire cesser des troubles qui nuisent à la qualité de vie dans nos villages comme en ville.

Consciente de l'importance de l'offre de soins pour l'attractivité du territoire et pour le maintien de la population dans nos communes, j'ai placé la création de Maisons médicales au cœur des enjeux de cette mandature. Une Maison pluridisciplinaire de santé doit ainsi voir le jour à Langres, à La Citadelle. Dans un cadre rénové par la Communauté de communes, elle permettra de regrouper plus de dix praticiens autour d'un projet de soin commun, de la doter d'outils de travail modernes et partagés. Ainsi affranchis des contraintes matérielles d'exercice de leurs professions, ces professionnels de la santé seront d'autant plus disponibles pour leurs patients.

2016 sera également l'année de l'étude de la prise de compétence scolaire. Le Grand Langres déploie ainsi ses ailes sur tout le champ des services à la population, avec déjà les crèches de Langres et de Rolampont, peut-être bientôt les écoles, la piscine et ses nombreuses activités annexes ou complémentaires, le service de portage de repas, etc.

Marie-José RUEL,
Présidente du Grand Langres

Chers Langrois, 2015 fut une année riche en événements, fêtes et réjouissances. Je ne saurais que vous rappeler pêle-mêle le succès des **Rencontres philosophiques**, de la Course des remparts, des **Festi'mardis**, de la fête des Drapeaux, des Journées du patrimoine et celles des **Métiers d'art**, des spectacles proposés par la Ville et les associations, des Peintres dans la rue, de la braderie de la Sainte-Catherine, du Relais pour la vie et tant d'autres encore. Vous avez une fois encore montré notre sympathique visage et notre inaltérable dynamisme en participant aux événements qui vous ont été proposés, en œuvrant au sein de nos nombreuses associations, en achetant dans nos commerces. Vous êtes chacun une part du rayonnement de cette ville qu'on nous envie bien souvent.



2015 fut entre autres celle du renouveau de la politique de la ville, cette politique qui concerne tout ce que nous mettons en place afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Avec la signature du Contrat de ville **pour faire reculer la pauvreté au sein de nos quartiers**, 2015 a été une année importante, et s'achève dans de bonnes conditions puisque le ministère de l'Intérieur vient de nous allouer une aide supplémentaire de 500 000 euros dans le cadre du départ de la BSMat.

Que sera 2016 ? En 2016, la ville poursuivra ses efforts pour accompagner au mieux les porteurs de projets, qu'il s'agisse des entreprises artisanales et parfois industrielles qui veulent se créer ou les entreprises commerciales qui seront en mesure de redynamiser l'entrée du centre-ville en y apportant les équipements dignes d'une ville touristique comme la nôtre.

La ville poursuivra le rapprochement de ses services avec ceux du Grand Langres, celui-ci étant en plein essor de ses compétences. Elle veillera aussi, comme à son accoutumée à la préservation de son patrimoine historique, tout en s'impliquant fortement dans la politique de l'habitat menée par le Grand Langres dans le cadre de son plan local de l'habitat ou dans le cadre de l'AMI Centre Bourg, appel à projet dont nous sommes lauréats et qui vise à endiguer le délaissement de Langres, en particulier de son centre ancien.

Sophie DELONG,
Maire de Langres

*« Ensemble,
bâtissons notre
territoire ! »*

MUTUALISATION

FAIRE MIEUX
AVEC MOINS
C'EST POSSIBLE

La mutualisation des services s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins, en fonction des partages de compétences entre notre intercommunalité et nos communes. Efficacité, efficience, économies d'échelle, synergies et simplification des organigrammes, mais aussi rigueur budgétaire d'une part, et anticipation d'une importante organisation d'autre part, la mutualisation des agents et des moyens suppose en effet la mise en place de modes de gestion nouveaux. Elle est le maître-mot des services publics depuis quelques années. A la Communauté de communes du Grand Langres, l'idée de partager au mieux les compétences des agents entre la communauté et la Ville de Langres en particulier, fait son chemin. Mais l'année 2015 a marqué une étape significative dans ce processus, et un climat de concertation est installé. Depuis le mois de mai, ce ne sont plus un agent ici et là qui est concerné mais des services entiers.

MUTUALISATION MODE D'EMPLOI

L'ensemble des agents mutualisés l'est sur la base d'un montage juridique appelé « service commun »*.

Ce montage permet à la CCGL de bénéficier d'un petit bonus financier de l'Etat sur ses dotations.

Les agents sont tous salariés du Grand Langres. Les agents originaires de la ville sont ainsi transférés à la Communauté de communes. Leur service est ensuite remis à disposition de la ville ou des autres communes de la Communauté de communes, selon des clés de répartition définies par convention. La commune qui bénéficie du service commun supporte le coût du service (rémunération des agents et frais d'environnement).

Si chacune des deux entités avait dû se doter par exemple d'une Direction générale, d'un service communication, d'un service marché, d'un service des ressources humaines et d'un service informatique, on peut estimer que 4,5 équivalents-temps plein auraient été nécessaires et qu'une économie de plus de 200 000 € a ainsi été faite.

*Article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis le 1^{er} mai 2015 la plupart des services « support » travaillent aussi bien pour la ville que pour la Communauté de communes. Passer des marchés publics, faire des feuilles de paye, gérer le parc informatique, gérer un site Internet, sont autant de missions récurrentes des deux administrations, communale et intercommunale, qui sont désormais assurées par des services partagés. Les services opérationnels ne sont pas en reste, la gestion des affaires foncières (acquisitions, ventes, locations) est elle aussi gérée de la sorte et pour ce début d'année 2016, c'est au tour de la police d'être mutualisée.

Le tout prend tout son sens au travers d'un **schéma de mutualisation** qui, fondé sur un état des lieux de l'existant et des besoins, dresse les orientations pour le mandat. A terme, la totalité des agents de la ville de Langres pourrait bien être mutualisée avec le Grand Langres, comme c'est le cas à l'agglomération de Chaumont ou comme cela est en cours de construction à celle de Saint-Dizier. Le schéma de mutualisation est l'un des trois piliers de la feuille de route des élus communautaires, avec le projet de territoire et le pacte fiscal et financier. Ce document est rendu obligatoire par le législateur et doit faire l'objet d'un rapport annuel sur l'état de sa mise en œuvre.

Avec la mutualisation, l'idée est bien de **mettre à profit les compétences de chacun**, pour gagner en **efficience** et faire face à la charge de travail qui s'intensifie au gré des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités. Ce changement de

méthode de travail et d'organisation se fait progressivement, grâce à l'implication du service des ressources humaines et à la souplesse des agents concernés.

La parole de l'élu...

Marie-José RUEL, présidente de la Communauté de communes du Grand Langres :

« Avec les nombreux transferts de compétences des communes vers le Grand Langres, et même certaines de l'Etat, il est devenu nécessaire que **la Communauté de communes se dote d'un niveau d'expertise adapté** à ses nouvelles missions. Par exemple, lors de la création d'Aqualangres ou de la Maison de l'enfant, ou encore lors du transfert des ripeurs municipaux vers l'entreprise SITA, le service des ressources humaines de la Ville nous avait déjà accompagné dans les nécessaires réaffectations de personnel. Le service informatique répond de longue date aux sollicitations du Grand Langres. Lors des transferts de compétences, les agents municipaux qui les exerçaient jusque-là sont transférés à la Communauté de communes. Mais il s'agit toujours d'agents dits « opérationnels » : maîtres-nageurs, puéricultrices, ripeurs... »

La mutualisation est là pour répondre à la montée en puissance du Grand Langres et aussi pour faire en sorte que les communes, qui voient leurs attributions se restreindre, ne conservent pas la charge d'agents dont les services ne leurs sont plus utiles dans les mêmes proportions et qui le sont a contrario à la Communauté de communes. »

L'ACTION SOCIALE PROFITE À TOUTE L'INTERCOMMUNALITÉ

Un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) vient de voir le jour. Un nouveau service à la population se met en place à partir de cette année. Le CIAS, constitué de 6 emplois est basé à Langres, place Eponine. Les travailleurs sociaux se déplacent autant que nécessaire chez les personnes dans le besoin, sur tout le territoire du Grand Langres, et l'organisation de permanences dans les communes autres que Langres pourrait voir le jour. Cet équipement complète l'offre de service de proximité du Relais des services publics de Rolampont notamment.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES PERSONNES SEULES

Le public cible des travailleurs sociaux est la personne seule, sans enfant à charge. En effet, l'action du CIAS n'est pas redondante avec celle du Conseil Départemental (orientée vers les familles) ou de la Mission locale (orientée vers les jeunes de moins de 25 ans).

C'EST QUOI UN CIAS ?

Un CIAS est un établissement public local rattaché à une intercommunalité, ici, le Grand Langres.

Il est administré par un conseil d'administration composé paritairement d'élus de l'intercommunalité et de personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale (associations).

Il est présidé de plein droit par le Président de l'intercommunalité.

Il existait au 31 décembre 2015, 28 Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour les 35 communes du Grand Langres. Ils ont été dissous pour laisser la place au CIAS. 27 étaient le support d'un repas de Noël pour les anciens, action que les communes reprennent à leur charge sans avoir besoin de passer par une autre structure. Le dernier, celui de Langres avait une activité sociale

intense et diversifiée. C'est sur sa base qu'est construit le CIAS.

CHEZ LOUISE, PETIT COUP DE POUCE POUR GRAND COUP DE MAIN !

L'épicerie sociale « Chez Louise », procure aux personnes dans le besoin des denrées alimentaires et d'hygiène à des tarifs très bas. L'accès à l'épicerie est limité dans le temps, contrôlé et autorisé par un travailleur social afin de ne pas enfermer les personnes dans une situation de dépendance.

L'ACTION SOCIALE EN QUELQUES EXEMPLES

- Entretiens sociaux et accès aux soins
- Aider les gens dans leurs demandes d'APL, demande de logement, etc.
- Résoudre les problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées dans leur logement
- Enquête sociale lors du placement de personnes âgées en maison de retraite pour déterminer si les ayants droits peuvent payer les frais.
- Animations pour les personnes âgées et notamment dans le cadre de la semaine bleue
- Appel des personnes âgées dans le cadre du plan canicule (80 personnes inscrites à langres)
- Aides sociales à la mobilité
- La mise à disposition d'un hébergement d'urgence
- De nombreuses permanences pour aider les gens (accès au droit, avocats, huissiers, notaires, droit des femmes, CAF, etc.) fréquentées par 4 000 personnes environ par an.

CONTACT

CIAS
3 rue Jean-Thabourot
52200 LANGRES
03 25 84 82 48



Samedi 26 septembre - 14 h

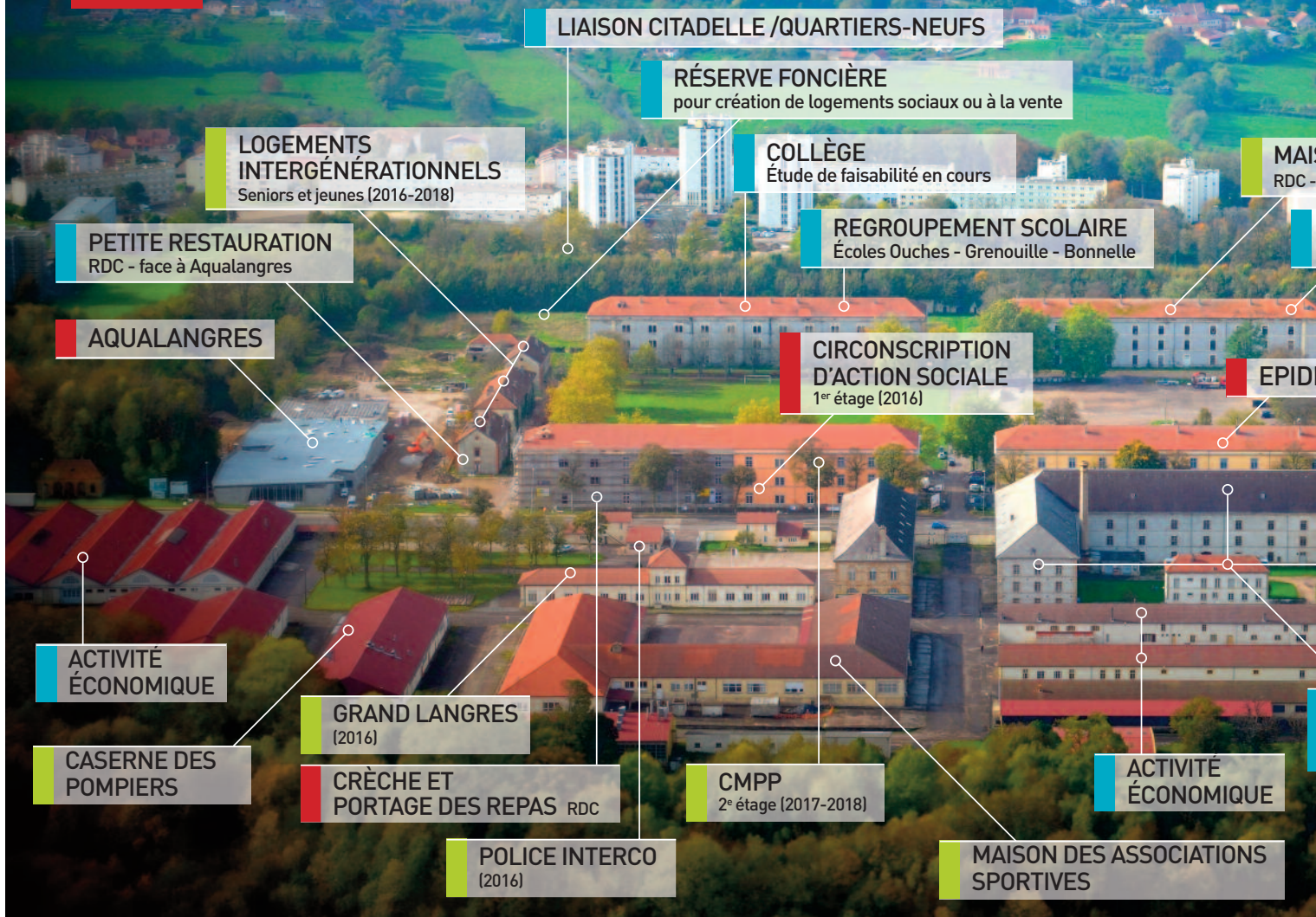
La dernière édition de la Course des remparts bat son plein.

Langres Ville d'art et d'histoire mais aussi Ville du Sport et des Défis. Nouveau succès pour la course langroise qui attire chaque année les sportifs, dont certains athlètes, mais aussi les familles.

Chapeau bas aux centaines de coureurs et petits coureurs, bravo à tous les bénévoles. Et à l'année prochaine !



LA CITADELLE CHANGE D'ÈRE



Projets déjà réalisés

Opération en cours
(en étude ou en travaux)

Étude de faisabilité ou projet

Bastion militaire longtemps fermé, La Citadelle est appelée aujourd'hui à devenir un quartier langrois à part entière. La Ville et la Communauté de communes œuvrent ensemble pour accompagner cette profonde mutation. Des projets tels qu'Aqualangres et la Maison de l'enfant ont déjà abouti, d'autres tels qu'une Maison médicale ou le siège du Grand Langres sont en passe de l'être, d'autres encore en sont pour l'heure à l'étude de faisabilité.

Une citadelle à prendre ! A été la conséquence de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire 2009-2014 qui a signifié la fermeture de la Base de soutien de matériel, alias BSMat, de Langres. La Ville et la Communauté de communes du Grand Langres (CCGL) travaillent de concert pour relever le défi de la reconversion de La Citadelle, un site de 79 hectares, un potentiel foncier énorme et des bâtiments aux multiples ressources...

Si l'Etat a accompagné la Ville dans cette mutation, au travers d'aides financières diverses, dont la dernière en date remonte au mois de décembre (500 000 € au titre du Fonds de soutien pour les communes touchées par la restructuration des armées), cela ne suffit pas. L'avenir de Langres dépend des orientations d'aménagement qui sont prises aujourd'hui. Ces choix ne se font plus à l'échelle des Remparts, ils se font à l'échelle de la Communauté de



MAISON MÉDICALE

Projet

LOGEMENTS ET/OU SERVICES

2^e étage

CANTINE SCOLAIRE

COLLECTIONS DES MUSÉES DE LANGRES ET BIBLIOTHÈQUE DE LA SHAL

COLLÈGE

Étude de faisabilité en cours

CHAUFFERIE BOIS

2014, la Communauté de communes a souhaité se doter d'un schéma directeur d'aménagement qui guidera les aménagements urbains à court et à moyen termes à Langres. Au cours du dernier trimestre 2015, un bureau d'études dijonnais a ainsi travaillé à ce schéma, qui comprend un important volet sur la liaison entre Les Quartiers-Neufs et le centre historique, avec la Citadelle comme pierre angulaire.

Fort heureusement la Citadelle n'a pas eu à attendre cette étude pour revenir à la vie. Parmi les principaux occupants de la partie Ouest, figurent l'EPIDE, la crèche et le centre aquatique intercommunaux. Le Grand Langres poursuit le réaménagement de la caserne qui abrite la crèche et le relais d'assistantes maternelles, en aménageant un plateau pour la Circonscription d'action sociale du Conseil départemental, les locaux du Centre médico-psycho-pédagogique et son propre service de portage de repas, qui nécessite des frigos et un espace de reconditionnement.

... d'autres en passe de l'être

Parmi les projets qui sont dévoilés en double page, certains sont sous la maîtrise de la Ville (chaufferie bois, réserves des musées, Maison des associations), d'autres celle de la Communauté de communes (siège de l'intercommunalité), d'autres enfin sont confiés à différents intervenants tel que le Conseil départemental. En effet, le Département étudie actuellement l'implantation de deux équipements structurants dans le quartier, le Centre de secours des pompiers et un futur collège (plusieurs sites sont à l'étude dans la ville). Il pourrait ainsi devenir le pilier de l'aménagement de La Citadelle avec ses trois projets porteurs de flux de population importants, la Circonscription d'action sociale, le collège et, dans une moindre mesure, le Centre de secours.

Parmi les projets présentés, tous ne verront peut-être pas le jour. Certains sont plus avancés que d'autres, à l'instar du siège de la CCGL ou de la Maison médicale, pour laquelle la Communauté de communes vient d'acquiescer la compétence correspondante. D'autres restent à approfondir (les logements), d'autres encore dépendent de l'image que ce quartier offrira et de la cohérence des activités – notamment économiques – qui s'y développeront. Quoiqu'il en soit, accompagnés par une équipe d'urbanistes aguerris, les élus du Grand Langres et de Langres ont pu valider une stratégie d'aménagement du quartier, qui fixe les principaux types d'usages et les axes de circulation futurs.

Tout reste à faire diront certains, mais les premiers actes sont déjà joués et les suivants ont déjà leur scénario.

communes, qui détient des compétences stratégiques telles que l'urbanisme et l'habitat. Langres et le Grand Langres se sont ainsi unis pour construire l'avenir de La Citadelle.

Des projets aboutis...

Depuis l'annonce du départ de la BSMat il y a moins de trois ans, des étapes importantes ont été franchies. Afin de pouvoir débiter les études préalables à tout projet, la Ville a demandé et obtenu de l'armée lors du premier semestre 2015 l'entrée en jouissance anticipée du bien. Parallèlement, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Centre Bourg, label obtenu par le Grand Langres et la Ville fin

VITE LU...

Soit dit en passant...

Avec la prise de possession de ce quartier, c'est 2 km de fortifications qui tombent dans l'escarcelle de la Ville qui ainsi en totalise 8 km, rappelant à l'envie que Langres dispose de la plus grande enceinte fortifiée d'Europe. Les services du patrimoine fourmillent déjà d'idées pour mettre en valeur des parties de cette muraille afin de la rendre visible aux habitants et aux touristes.

Un coup dur !

La décision de la fermeture du détachement de la BSMat a été lourde de conséquences pour Langres. A cette date, celui-ci comptait 136 personnes, dont 120 personnels civils et douze emplois indirects recensés. Cet effectif correspond à 98 conjoints et 140 enfants scolarisés à Langres. Au total, ces 386 personnes représentaient 4.5% de la population langroise en 2006 (8 524 hab.). L'activité économique, hors salaire, de la BSMat représentait 2.6 millions d'euros dans l'économie langroise auquel il fallait ajouter les 75 emplois des conjoints et ceux liés à la scolarité des enfants. Autre élément à prendre en considération : entre 2000 et 2011, le parc vacant a quasiment doublé, passant de 300 à environ 800 logements inoccupés à Langres.

Citadelle ?

Vous avez dit Citadelle ?

Au mois d'août, une étudiante bouclait sa thèse sur la reconversion des sites militaires. Ses pas l'ont ainsi conduite jusqu'à Langres qu'elle ne connaissait pas. Afin de saisir tout l'impact de la fermeture de la BSMat, la jeune femme s'est livrée à un petit sondage improvisé des Langrois. « Je voudrais aller à La Citadelle, dans quelle direction est-ce ? » En discutant avec nos concitoyens, elle fit le constat que ce quartier ne faisait pas partie de l'identité langroise. Et pour cause, refermé sur lui-même en raison de l'activité militaire, isolé derrière de hauts murs, le quartier devra subir d'importantes restructurations pour qu'il devienne l'une des nouvelles polarités de la ville et qu'il entre dans l'ADN langrois au même titre que Les Quartiers-Neufs, Corlée, les faubourgs ou le centre-ville.

Une rigueur toute militaire ?

La ville aurait pu s'attendre à reprendre un site opérationnel, tant l'activité sur le site de la BSMat a cessé il y a peu de temps. Il n'en est rien. La CCGL qui y entame le chantier de son siège, fait face à l'évolution de la réglementation : issues de secours à créer, aménagements pour les personnes à mobilité réduite à adapter aux nouvelles normes, traitement nécessaire de l'amiante. Des aléas identifiés dès le début du projet, mais qui seront le lot de chacune des réhabilitations qui vont suivre.

Parcours caché...

Petit équipement caché au Nord-Est de la BSMat, un parcours de santé subsiste de la période militaire. Il paraît en relativement bon état et les services de la Ville étudient la possibilité de l'ouvrir au public, pour le plus grand bien de nos cuisses et de nos mollets !



UN ENT POUR LES ÉCOLES LANGROISES

Un projet d'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles langroises a été finalisé et financé dans le cadre du FEDER, de la Réserve Parlementaire, du GIP 52 et par la Ville de Langres.

Un ENT met à la disposition d'une communauté éducative (école ou groupe scolaire) une plate-forme Internet sécurisée à destination des enseignants, des élèves, des parents mais aussi du personnel dont l'action intéresse l'école : RASED, intervenants, ATSEM, personnel municipal...

Les outils disponibles :

- Boîte mails interne sécurisée
- Dépôts de documents et « classeur » ou portfolio individuel et collectif
- Agenda personnel et agenda commun à la classe, à l'école...
- Cahier de texte interactif
- Blogs pour chacune des classes et pour l'école
- Possibilité de création de QCM ou quiz
- Création de « groupes de travail » (langues, projets, sorties...) dans lequel on peut intégrer des partenaires tiers.

Quel en est l'intérêt ?

L'ENT est avant tout un puissant outil pédagogique. Il permet de proposer aux élèves des activités d'apprentissage diversifiées, personnalisables et individualisables.

Les modalités en sont multiples : en classe, hors classe, en groupe, individuellement, en coopération... C'est aussi bien entendu un moyen de communication avec les familles, même si cet usage n'est sans doute pas celui qui doit être priorisé.

Pourquoi utiliser un ENT ?

Cela relève de la responsabilité des enseignants : la validation du B2I, celle de la compétence 4 du socle commun, sont des obligations institutionnelles incontournables que l'ENT permet d'assurer plus aisément.

Plus important encore, l'avenir des élèves qui nous sont confiés est très certainement lié aux compétences acquises dans ce domaine des technologies de la communication, très probablement d'ailleurs dans les systèmes de collaboration à distance.

La facilité avec laquelle les élèves s'emparent des réseaux sociaux ne doit pas cacher leurs utilisations très parcellaires, autocentrées et peu adaptées à leur vie professionnelle ou citoyenne.

Les conditions de sa mise en place :

- L'engagement des équipes
- L'équipement des familles ou la possibilité d'une alternative
- **L'équipement de l'école en classe mobile facilitera grandement la mise en place réussie d'un ENT**
- La formation assurée par l'équipe départementale TICE auprès des écoles.

Le financement

La Préfecture de Région et le Rectorat avaient lancé dès 2013 un appel à projet régional dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) en direction des communes pour nous permettre de :

- Financer « des équipements et des solutions numériques en les inscrivant dans un cadre pédagogique »
- Permettre aux écoles de s'inscrire dans une démarche pédagogique globale visant la mise en œuvre de projets pédagogiques intégrant les outils numériques et/ou les ENT

Cet appel à projet fixait les axes suivants :

- Axe pédagogique numérique dans et hors la classe
- Communication entre les membres de la communauté éducative, municipalité incluse
- Projets d'achat d'équipement obligatoirement accompagné d'un ENT
- Intégration au projet d'école
- Financement possible jusqu'à hauteur de 80%.

EQUIPEMENT

Les trois Pôles scolaires Jean-Duve, Langres-Marne et Les Ouches, ainsi que l'école élémentaire La Bonnelle ont été dotés de :

- 12 PC portables ou tablettes pour les élèves
- 1 PC pour les enseignants
- 1 armoire de rangement
- 1 Tableau blanc interactif (TBI)
- 1 vidéoprojecteur



LES NOUVEAUX RYTHMES EDUCATIFS EN DÉTAILS

EN BREF

La réforme de l'organisation du temps scolaire doit permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs. Elle conduit à rassembler les élus et toute la communauté éducative autour de cet objectif.

Ces rythmes permettent une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et contribuent à l'épanouissement et à l'éveil intellectuel des écoliers qui accéderont à des activités culturelles, artistiques ou sportives. Il s'agit aussi de permettre un égal accès à des pratiques sportives, culturelles ou de loisirs.

A ce titre, il revient à la Ville de Langres de coordonner les temps scolaires et périscolaires et d'assurer la cohérence des interventions depuis septembre 2014.

Est donc proposé un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école. « Mieux vivre ensemble » à travers des ateliers pour :

■ Jouer ensemble

- Activités physiques et sportives (Tennis, football, escrime, fitness, haltérophilie, rugby, natation)
- Expression corporelle
- Jeux coopératifs et collectifs, de plein air

■ Habiter ensemble

- Education à la citoyenneté (travail coopératif, projets solidaires...)
- Environnement et développement durable
- Patrimoine langrois

■ Penser ensemble

- Invente moi une histoire
- Bibliothèque (Contes des pourquoi, jouer avec les mots...)

■ Faire ensemble

- Ateliers artistiques (Couture, origami...)
- Musique (Découverte des instruments à vents, orchestre à l'école, chant...)
- Théâtre

■ Découvrir ensemble

- Alimentation (Atelier cuisine...) & santé
- Activités culturelles (Musées...)
- Sophrologie.

Mais aussi des moments de temps libres, temps calmes et de sieste...

Les activités éducatives diversifiées, proposées sur les **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**, contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants. Ces activités sont différenciées en fonction des cycles de l'école pour s'adapter au rythme d'apprentissage et au développement des enfants. Elles sont encadrées par des professionnels diplômés (animateurs périscolaires, éducateurs sportifs intervenants spécialisés...), sous la coordination du Directeur de l'Accueil de Loisirs et mise en œuvre par le Pôle Sports Enfance - jeunesse.

LES NAP EN CHIFFRES

- 677 enfants inscrits
- 91% de fréquentation
- 150 ateliers / cycle

LES HORAIRES

- Langres-Marne / Bonnelle de 15h30 à 16h30
- Ouches / Grenouille / Jean-Duvet de 13h45 à 14h45

L'ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient Familial	Tarifs langrois			Tarifs non langrois		
	1/2 journée	Repas	Nuit	1/2 journée	Repas	Nuit
0 à 670,63	2,60 €	1,60 €	4,20 €	4,00 €	2,90 €	6,90 €
670,63 à 1 366,31	3,50 €	3,40 €	6,90 €	5,30 €	5,20 €	10,50 €
1 366,31 à 1 794,13	4,30 €	3,80 €	8,10 €	6,50 €	6,00 €	12,50 €
Plus de 1 794,13	4,70 €	4,20 €	8,90 €	7,10 €	6,50 €	13,60 €

Pénalité de retard : 20 € par famille par tranche de 10 minutes au-delà de 18h30

Du changement côté délai d'inscription

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement et du strict respect de la législation, les familles doivent obligatoirement inscrire leurs enfants dans les délais impartis par le Pôle Sports - Enfance - Jeunesse.

■ Pour les Accueils de Loisirs des mercredis :

- Au plus tard le jeudi avant midi pour toute présence prévue le mercredi qui suit.

■ Pour les Accueils de Loisirs des vacances :

- Au plus tard 3 semaines avant la période des petites vacances.
- Au plus tard 4 semaines avant les grandes vacances d'été.

■ Pour tous les accueils de loisirs

- Au-delà de ces délais, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.
- Aucune annulation ne sera prise en compte sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du responsable (sur présentation d'un justificatif).



QUAND LA POLICE MUNICIPALE DEVIENT INTERCOMMUNALE

Parce que les problématiques de sécurité, les problèmes de vitesse au volant, d'alcoolémie, de trouble du voisinage, ne s'arrêtent pas aux frontières administratives de la ville de Langres, les élus du Grand Langres ont souhaité étendre ce service aux 35 communes.

Les Langrois connaissent leur service de police municipale, les Grands Langrois vont pouvoir apprécier dès 2016, leur police intercommunale.

MIEUX CONNAÎTRE LE SERVICE

La police intercommunale est composée de quatre personnes, deux policiers municipaux, armés, un garde-champêtre et un agent de sécurité de la voie publique. Ces deux femmes et ces deux hommes, assermentés et formés, sont amenés à travailler quel que soit le jour de la semaine, en fonction des besoins et des événements locaux, pour assurer la médiation auprès des habitants, la prévention de la délinquance et la sécurité des personnes et des biens. Ils travaillent en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie nationale.

UNE POLICE INTERCOMMUNALE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le service est ouvert à toutes les communes qui le souhaitent sans pour autant leur être imposé. En effet, seules les communes utilisatrices paieront les prestations. Lors d'une enquête

auprès des maires en début d'année 2015, un tiers d'entre eux se déclarait intéressé. Le service ne se substitue pas à la gendarmerie nationale. Il a vocation à répondre aux besoins ponctuels et précis des maires des communes (stationnement gênant, trouble à l'ordre public, divagation d'animaux, etc.). Il a aussi vocation à permettre à la Communauté de communes d'assumer les pouvoirs de police spéciale qui sont dévolus à la présidente en lien avec les compétences de la CCGL (urbanisme, ordures ménagères, gens du voyage, etc.). Ainsi, la police intercommunale peut être amenée à intervenir lors d'occupation illicite du domaine public intercommunal (une zone d'activités par exemple) ou lors de dépôts sauvages de déchets.

La police intercommunale déménagera en cours d'année 2016 de l'hôtel de ville à l'ancienne BSMat, dans des locaux plus faciles d'accès pour le public et plus visibles.



UN AGENDA 2016 BIEN REMPLI

AQUALANGRES

Aqualangres organise en 2016 des animations diverses et variées s'adressant aux enfants, aux adultes et aux familles. Des moments de loisirs et de détente à ne pas manquer.

ANIMATIONS

Vacances d'hiver du 8 au 21 février « Après midi Aqua-jeux », de 14h30 à 16h30

Les lundis, mercredis, vendredis, les dimanches : animations aquatiques avec structure gonflable et scooters subaquatiques.

Les mardis : aquagym en famille (à partir de 10 ans).

Les jeudis : jeux de balles, match waterpolo.

Les samedis : découverte de la plongée sous-marine (à partir de 8 ans).

Vacances de printemps du 9 au 24 avril « Après midi aqua-fun », de 14h30 à 16h30

Du lundi au dimanche animations aquatiques avec une « super structure » gonflable sur l'eau, scooters subaquatiques.

Lundi de Pâques 28 mars « chasse au trésor », de 10h à 16h et de 15h à 17h

Animation sur le thème de Pâques, parcours aquatiques.

Distribution d'œufs en chocolat, boissons chaudes et froides.

Vacances de la Toussaint

Du 20 au 23 octobre animations aquatiques sur le thème du sauvetage aquatique.

Du 24 au 28 novembre « Après-midi Aqua-boyard », de 14h30 à 16h30. Grand jeu aquatique sur le thème de défi et d'énigme dans l'esprit de Fort Boyard. Cadeaux pour les enfants.

Samedi 17 décembre « Aquafamille », de 14h à 17h

Parcours et jeux aquatiques en famille, cadeaux, goûter.

EVÉNEMENTS

Vendredi 18 mars « Aqua-zen », de 21h30 à 23h

Séances aquagym et soins du corps orientées sur le bien-être et la relaxation, balnéo, découverte de la plongée sous-marine, de l'apnée, du taïchi. Boissons fraîches et chaudes (thé). Mise en lumière du bassin loisirs et diffusions d'images sur les murs.

Samedi 25 juin « Aqua-party » et opération parrainage « 1 entrée adhérent achetée = 1 entrée gratuite pour une 2^e personne », de 18h30 à 23h

Séance Aquafitness avec une ambiance estivale, moment convivial en fin de soirée, DJ, soirée dansante, cocktail, repas composé par chaque participant.

Téléthon 2 décembre

Animations avec LN52 et les bulles.

Samedi 17 décembre « Aquanight de Noël », de 18h à 21h

Séances aquafitness, balnéo, moment convivial en fin de soirée autour du sapin avec de petites surprises.

Evènement sportif

Dimanche 11 septembre
de 13h30 à 18h

2^e « Aquathlon »

Epreuve combinée natation et course à pied, s'adressant aux enfants, adultes et aux familles.

400 à 1 000 m en natation et
2 500 à 5 000 m en course à pied.

Informations et inscriptions
à aqualangres
à partir de mai 2016.

INSCRIPTIONS

Renseignements et inscriptions
auprès de nos hôtesse d'accueil

ou au : **03 25 84 25 10**

ou sur internet :

www.grand-langres.fr



UN « OUTINGS » AVEC LES ADOLESCENTS AUX MUSÉES DE LANGRES

Dans le cadre du Contrat de Ville, les Musées de Langres et la Maison de quartier inviteront l'artiste Julien de Casabianca pour un projet participatif avec des adolescents, autour de l'Outings. Lancé à la fin de l'hiver, ce projet se poursuivra au printemps.

L'Outings est une forme de street art initié par l'artiste Julien de Casabianca. Il s'agit pour le visiteur d'un musée, de prendre une photo d'une œuvre, de l'imprimer à taille humaine, de la détourer et de coller cette reproduction dans la rue. Le projet Outings est un projet mondial, relayé aussi bien par des structures culturelles tels le Cummer Museum (Etats-Unis), le Musée d'Art et d'Histoire de Genève, la Hamburger Kunsthalle (Allemagne) que par des visiteurs individuels comme à Dijon, Lyon, Londres ou Chicago.

Il s'agit d'un projet participatif, incitant les visiteurs

d'un musée, notamment les jeunes à se réapproprier les œuvres en intégrant leurs reproductions dans l'espace public. Chacun peut devenir ainsi acteur de la culture et participer à sa diffusion.

Les jeunes sont invités à sélectionner une ou plusieurs œuvres au sein du Musée d'Art et d'Histoire. Quels sont les détails d'une œuvre qui nous attirent ? Que choisit-on de photographier de celle-ci ? Le projet permet de mettre en place un vrai travail de médiation pour accompagner le regard des adolescents et les amener à s'approprier le musée et ses collections.

Les adolescents utilisent un smartphone ou une tablette pour prendre l'œuvre en photo : le projet d'outings fait donc intervenir des outils actuels permettant d'aborder l'œuvre par le biais de technologies familières tout en questionnant notre rapport à l'image et à sa diffusion.



SITE REMARQUABLE

ANDILLY-EN-BASSIGNY : DÉTOUR SUR SA VILLA GALLO-ROMAINE

Ayant probablement supplanté les installations « rudimentaires » d'une ferme indigène, l'établissement correspond à la romanisation de l'habitat et des habitudes de vie.

Construite en dur vers le milieu du premier siècle, son plan a été modifié à plusieurs reprises pour en arriver aux vestiges actuellement visibles.

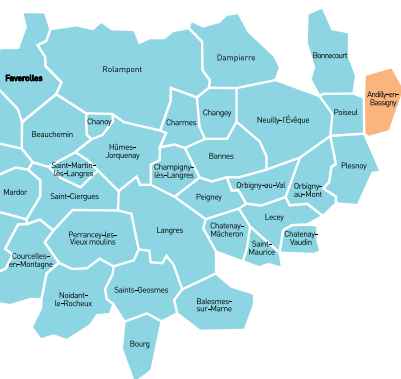
Proche des voies romaines « Langres à Trèves », « Langres à Strasbourg » et son diverticule « Langres-Bourbonne » (qui passe au pied du Mont Mercure), agrandissements et décors recherchés résultent de la prospérité de l'exploitation.

L'ampleur des structures actuellement dégagées en fait un site remarquable du Grand Langres.

A découvrir au plus vite pour tous les curieux.



© Conseil général de la Haute-Marne



OUVERTURE

Ouverte tous les jours,
de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Entrée libre



19 septembre : inauguration de la Promenade de Beaconsfield à Langres par John Read et Sophie Delong.

RICHE ANNÉE POUR LES JUMELAGES

L'année 2015 a été marquée par de nombreux échanges entre Langres et ses villes jumelles Abbiategrosso en Italie, Beaconsfield en Grande Bretagne et Ellwangen en Allemagne.

- **Du 10 au 13 janvier** : présence d'un stand des Taste-Fromages du Pays de Langres sur le Marché Froid à Ellwangen.
- **Du 17 au 24 mars** : 40 élèves d'Ellwangen ont rendu visite à leurs correspondants langrois pour une semaine riche en visites et activités.
- **Le 24 mai** : l'Ensemble Vocal Montéclair a donné un concert dans l'église St Michael and All Angels à Beaconsfield.
- **Du 26 au 28 juin** : 36 footballeurs du Club Omnisport Langrois et de l'association Langres Football Vétérans se sont rendus à Abbiategrosso où ils ont participé à un tournoi entre des équipes d'Abbiategrosso et Ellwangen.
- **Du 3 au 5 juillet** : 7 pompiers d'Ellwangen avec leurs épouses ont rendu visite à leurs amis pompiers langrois.
- **14 juillet** : Karl Hilsenbek, maire d'Ellwangen, accompagné par deux employés municipaux, a assisté aux cérémonies de la Fête nationale et visite d'Aqualangres et de la Maison des Lumières Denis-Diderot.
- **25/26 juillet** : Sophie Delong s'est rendue à Ellwangen pour le 60^e anniversaire de la fête des « Heimattage » dans la cour du château et a participé au traditionnel découpage du bœuf aux côtés de Karl Hilsenbek.
- **Du 8 au 16 août** : séjour de 17 adolescents et 8 accompagnateurs du DJK (club omnisport) d'Ellwangen sur le terrain de rugby à Langres avec de nombreuses visites et activités sportives au programme.
- **Du 18 au 21 septembre** : visite d'une délégation de 20 anglais de Beaconsfield, conduite par le maire John Read et les deux responsables du Comité de Jumelage, Phillip Sheahan et Alan Walters, à l'occasion des festivités du 20^e anniversaire du jumelage entre nos deux villes. Signature du renouvellement de la charte de jumelage, inauguration de la Promenade de Beaconsfield, visites diverses, repas convivial avec les familles d'accueil et spectacle franco-anglais, réunion de travail en vue d'échanges scolaires.
- **17 octobre** : la Compagnie Marie Ruggeri invitée par l'atelier choral de Rindelbach, commune associée d'Ellwangen, a donné un spectacle franco-allemand en première partie d'un concert commun au Forum du Lycée Peutinger à Ellwangen, en clôture des festivités du 1250^e anniversaire de la fondation d'Ellwangen.
- **28/29 novembre** : première visite à Abbiategrosso de Sophie Delong et Sandra Mornand, adjointe aux jumelages à l'occasion de la Foire du Goût « Abbiategusto » à laquelle ont participé les Taste Fromages du Pays de Langres. Nombreuses visites et réunions de travail avec les représentants des villes d'Ellwangen et Abbiategrosso.



BONNE ANNÉE

2016

